

Livret
du **P**arcours
PARENT
Petite Enfance



Informations sur les
modes d'accueil collectifs
et individuels, démarches
et accompagnement aux familles





Madame, Monsieur,
Chers parents et futurs parents,

L'arrivée d'un enfant dans une famille est un moment heureux, c'est l'un des plus grands bonheurs. Parfois, cela peut aussi être une source d'inquiétude, en particulier lorsqu'il s'agit de choisir et de trouver un mode d'accueil.

Notre Communauté d'agglomération, en charge de la politique «Petite Enfance», organise sur le territoire les services d'accueil collectifs (crèches) et accompagne les professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles et gardes à domicile). Accompagner les familles dans leurs démarches est également une priorité.

Le livret que vous avez entre vos mains vous informe sur les différents modes d'accueil et sur le Relais Petite Enfance qui vous accompagnera pendant votre parcours. C'est aussi un atout d'attractivité pour notre territoire. Vous trouverez aussi dans ces pages, l'ensemble des démarches à effectuer ainsi que les critères d'attribution des places en crèche.

Ce document, pratique, nous l'avons voulu clair, précis, transparent et surtout utile afin qu'il facilite votre quotidien. Les services de l'Agglomération sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. N'hésitez pas à vous rapprocher d'eux.

Paul Salvador
Président de Gaillac-Graulhet Agglomération



Sommaire



L'accueil du jeune enfant sur le territoire 4

Le dispositif du parcours du parent 5

L'accompagnement des familles 5

L'enregistrement des demandes d'accueil 6

Le coût d'un accueil en crèche
ou par un.e assistant.e maternel.le 9

L'attribution des places en crèche 10

Annexes

Critères d'attribution des places en crèche 13

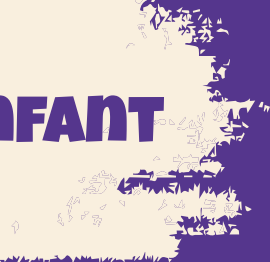
Liste des structures 14

Carte des structures 15



L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

sur le territoire c'est



ACCUEIL COLLECTIF

16

structures

9

Crèches
associatives

7

Crèches
communautaires

355

places d'accueil

ACCUEIL INDIVIDUEL

234

assistantes
maternelles

809

places d'accueil

7

Maisons d'Assistants
Maternels [MAM]

UNE DIVERSITÉ DE STRUCTURES D'ACCUEIL:

- Micro-crèches
 - Crèches
 - Halte-garderie
 - Lieu passerelle
- de 10 à 54 places



1

Relais Petite Enfance [RPE]

Service de centralisation des
demandes d'accueil du jeune enfant

3

Lieux de permanence du RPE

Gaillac • Graulhet • Rabastens

Votre interlocuteur unique : le **Relais Petite Enfance [RPE]** pour vous informer, vous orienter et enregistrer votre demande.

Le dispositif DU PARCOURS DU PARENT



Pour faciliter et harmoniser l'information à destination des parents de jeunes enfants, la Communauté d'agglomération met à votre disposition :

- un dispositif d'**accompagnement individualisé**,
- une **gestion centralisée des demandes en accueil collectif** [crèche] **ou individuel** [assistante maternelle],
- un **cadre d'attribution des places en crèche accessible, équitable et transparent**.

L'ACCOMPAGNEMENT des familles



Contactez la permanence téléphonique
du lundi au vendredi de 13h30 à 17h au
05 81 99 68 15

Le **Relais Petite Enfance** vous accompagne
dans vos démarches pour :

- Une **orientation** vers le mode d'accueil le plus adapté à vos besoins
- L'**enregistrement** et le **suivi individualisé** de votre demande d'accueil : préinscription en crèche et mise en relation avec les assistantes maternelles
- Un **accompagnement** dans les démarches administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel
- Une **information** sur les services dédiés aux parents de jeunes enfants sur le territoire

L'enREGISTReMENT

des demandes d'accueil



1

Prenez rendez-vous sur l'un des 3 sites de permanences du RPE [Gaillac, Graulhet, Rabastens] en appelant le **05 81 99 68 15**

2

Un éducateur de jeunes enfants vous recevra pour enregistrer votre demande. Il sera votre interlocuteur privilégié pour l'ensemble de vos démarches

Toute demande d'accueil fait l'objet d'un rendez-vous physique

[sauf problème de déplacement ou raison médicale].

zoom



LA PRÉINSCRIPTION en CRÈCHE

LES CONDITIONS

- > Résider sur une commune de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet
- > Avoir effectué la déclaration de grossesse pour un enfant à naître
- > Solliciter un accueil pour un enfant de 2 mois à 4 ans

LES ÉTAPES


PRISE DE RDV AVEC LE RPE



RDV AVEC L'ÉDUCATEUR


CONSTITUTION DU DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION

Délai de 15 jours


DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
sur le portail famille


RÉCEPTION D'UNE ATTESTATION DE PRÉINSCRIPTION
(si dossier complet)

Déposez les pièces justificatives sur le Portail Familles Petite Enfance en vous connectant à votre espace personnel : <https://gaillac-graulhet.portail-familles.app>

- **Seuls les dossiers complets peuvent être examinés** pour l'attribution d'une place.
- **Pour toute question ou en cas de difficulté,** contactez le service RPE :
 - > 05.81.99.68.15
 - > rpe@gaillac-graulhet.fr



APRÈS RELANCES, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA MIS EN ABANDON À L'ISSUE DE 3 MOIS.

LE CHOIX DU RYTHME

D'ACCUEIL

Le rythme d'accueil dépend principalement de la situation professionnelle des parents :

- > Les familles dont les deux parents sont en activité peuvent prétendre à un accueil régulier à temps partiel ou à temps complet
- > Les familles en recherche d'emploi peuvent solliciter un accueil régulier plafonné à 3 jours hebdomadaires
- > Les familles sans activité professionnelle peuvent demander un accueil occasionnel.

LES ÉLÉMENTS RELATIFS À LA DEMANDE DE PLACE EN CRÈCHE

- > Il est possible de solliciter jusqu'à 4 choix de crèches, par ordre de priorité. Pour étudier au mieux votre demande d'accueil, il est important de choisir uniquement les crèches parmi lesquelles vous pouvez accepter une proposition de place.
- > Des places sont réservées aux enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.
- > Une attention particulière est apportée aux familles en situation de vulnérabilité.

Vous avez la possibilité de contacter les crèches avant ou après l'enregistrement de votre préinscription pour obtenir des informations complémentaires sur le projet d'établissement et/ou visiter la structure.

Des portes ouvertes des crèches sont organisées chaque année en février ou mars pour vous permettre de découvrir les différentes structures et rencontrer les équipes.

LE SUIVI DE LA DEMANDE DE PRÉINSCRIPTION

Tout changement portant sur votre situation familiale, professionnelle ou sur la demande d'accueil doit être signalé au service du RPE [► **via le Portail Familles Petite Enfance ou au 05 81 99 68 15**].

Cette démarche garantit un traitement adéquat de votre demande.

Chaque année, les familles sur liste d'attente reçoivent **une enquête au mois de février** pour actualiser leur demande [programmation, choix des structures] et **mettre à jour leur dossier** [pièces justificatives].

Les familles ayant fait leur demande **entre décembre et février** n'ont **pas besoin d'actualiser leur dossier** et ne sont pas destinataires de cette enquête.

zoom



LA RECHERCHE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

L'éducateur du RPE vous présente les modalités relatives à l'emploi au domicile ou en Maison d'Assistant Maternel [MAM] et les démarches correspondantes [CAF ou MSA, Pajemploi, ...]. Il vous transmet les listes des professionnels avec leurs coordonnées et les places d'accueil disponibles pour faciliter votre recherche.

Il peut également vous accompagner dans les démarches administratives relatives au contrat de travail du début à la fin de l'accueil.

Des accueils découverte sont organisés chaque année au mois de juin pour vous permettre de découvrir les différents lieux et actions proposées aux assistantes maternelles et aux enfants et de rencontrer les professionnels.

Le coût d'un accueil



en crèche

La participation financière des familles pour un accueil en crèche communautaire ou associative sur le territoire est adaptée aux **revenus et au nombre d'enfant à charge du foyer** par l'application du barème de la Caisse Nationale des Allocations Familiales [CNAF]. Elle intègre l'accueil de l'enfant, les repas et fournitures des produits d'hygiène [couches].

avec un ASSISTANT MATERNEL

Le coût horaire des familles est établi par les assistantes maternelles. Vous pouvez bénéficier du **Complément libre choix Mode de Garde [CMG]**, prestation forfaitaire de la CNAF versée par Pajemploi [service de l'URSSAF] et attribuée selon les revenus et le nombre d'enfant à charge du foyer.

Quel que soit le mode d'accueil de votre enfant, vous pouvez **bénéficier d'un crédit et / ou d'une réduction d'impôt**. Vous pouvez également bénéficier d'aide supplémentaire de la part de votre employeur [ex : CESU préfinancé].

L'éducateur du RPE peut vous **présenter les aides financières** dont vous pouvez bénéficier selon les différents modes d'accueil.

Vous avez aussi la possibilité de faire **une simulation** du coût d'un accueil en crèche et avec une assistante maternelle sur le site **www.monenfant.fr** développé par la CAF.



L'ATTRIBUTION

des places en crèche



Les demandes en accueil collectif sont enregistrées sur **une liste d'attente unique** et les admissions sont soumises à des critères d'attribution afin de garantir **ACCESSIBILITÉ, ÉQUITÉ** et **TRANSPARENCE**.

Les critères d'attribution des places en crèche ont été définis et validés par le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Les demandes d'accueil sont ainsi classées par priorité selon **la situation familiale, sociale et professionnelle des familles puis selon l'ordre chronologique des préinscriptions**.

Cette pondération permet de prioriser les demandes sur la liste d'attente unique. À dossier équivalent, la date de préinscription vaut la priorité.

Découvrez les différents critères et leur pondération en **Annexe 1**

NB *Compte-tenu des délais variables pour la prise d'un rendez-vous, la date de préinscription correspond à la date de la 1^{ère} sollicitation de la famille auprès du RPE.*

Une proposition de place peut être faite selon :



La pondération du dossier sur la liste d'attente



Le nombre de places disponibles au sein de la crèche



L'âge de l'enfant

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Une **commission annuelle** est organisée **courant avril-mai**. Elle étudie toutes les demandes en attente pour attribuer les places disponibles entre fin août et mi-novembre, période principale d'admission en crèche.

La **commission d'attribution** est composée de :

- La coordinatrice Petite Enfance
- Les directeurs et directeurs adjoints de l'ensemble des structures du territoire
- Les éducateurs du Relais Petite Enfance
- La référente administrative du Relais Petite Enfance

LES RÉPONSES AUX FAMILLES

Les réponses aux familles sont notifiées courant mai-juin.



Réponse positive

La famille doit confirmer l'acceptation de la place à la structure sous un délai de 8 jours calendaires. Un rendez-vous est organisé par le directeur de la crèche pour poursuivre la démarche d'inscription.



En l'absence de réponse de la famille dans le délai requis, la demande est considérée comme refusée.



Si la famille refuse la proposition de place mais qu'elle reporte sa demande d'accueil, le maintien de l'ancienneté du dossier sera évalué selon le motif du refus.



Réponse négative

Le dossier reste sur la liste d'attente. Une place peut être proposée lors d'un désistement ou d'une disponibilité en cours d'année, sous réserve de la pondération du dossier sur la liste d'attente et que la place libérée corresponde à l'âge de l'enfant et au besoin d'accueil.

En dehors de la période principale d'admission, des places peuvent exceptionnellement se libérer au sein des crèches. Les dossiers sont alors examinés et les places attribuées dans le respect des règles d'attribution.

L'INSCRIPTION EN CRÈCHE

L'admission de votre enfant en crèche se clôture par le **rendez-vous d'inscription avec le directeur** de la structure. Cette rencontre permet de définir l'organisation de l'accueil de votre enfant, de vous présenter le projet de la structure et de vous faire visiter les locaux.

L'accueil démarre par une période de familiarisation [accueil progressif de l'enfant avec présence du parent sur les premiers temps], décrite dans le projet d'accueil de la structure.

Une fois votre enfant accueilli, le suivi des démarches administratives n'est plus assuré par le RPE. **Le directeur de la crèche devient votre interlocuteur unique.**



CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE 2023

Annexe 1

SITUATION FAMILIALE		
Parent isolé bénéficiaire de l'A.S.F		2
Parent mineur		2
Handicap de l'enfant à accueillir		7
Handicap ou maladie au sein de la famille		2
Naissances multiples		1.5
Fratreries à accueillir simultanément		0.5
SITUATION EN RAPPORT AVEC L'ACTIVITÉ		
En activité		7
Un en activité / Un en recherche d'emploi		3
En recherche d'emploi		2
Un en activité / Un sans activité		0
Un recherche d'emploi / Un sans activité		0
Sans activité		0
Congé parental d'un des parents		-2
Reprise Activité après congé parental		0.5
QUOTIENT FAMILIAL CAF - MSA		
inférieur à 500 €	T1	3.5
De 500 à 699 €	T2	3
De 700 à 899 €	T3	2.5
De 900 à 1 099 €	T4	2
de 1100 à 1499€	T5	1.5
Supérieur à 1500€	T6	1
SITUATION SOCIALE		
Place d'urgence		10
Enfant accueilli dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance		5
Demande particulière		5
Orientation prioritaire par acteurs médico-sociaux		3
DIVERS		
Ancienneté de la demande 12 mois		1.5
Ancienneté de la demande 24 mois		2

PRÉCISIONS

Pour les fratries : le critère est pris en compte lorsque plusieurs dossiers d'une même fratrie figurent sur la liste d'attente et non pas lorsque l'un des enfants est déjà accueilli au sein d'une crèche.

Ancienneté de la demande : une priorité supplémentaire est accordée aux demandes dont le dossier est en attente depuis plus d'un an.

LISTE DES STRUCTURES

MICRO-CRÈCHE **LES CÂLINOUS** | 10 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h30
Le Bourg, **Cadalen** | 05 63 78 84 72 | creche.cadalen@gailiac-graulhet.fr

CRÈCHE **LA ROSE DES VENTS** | 20 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 19h
28 avenue des Alizés, **Gaillac** | 05 63 42 75 68 | direction.creche.gaillac@gailiac-graulhet.fr

CRÈCHE **LES DADOU'S** | 54 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h30
Place Henri Dunant, **Graulhet** | 05 81 40 87 40 | direction.creche.graulhet@gailiac-graulhet.fr

MICRO-CRÈCHE **LES GRAPILLOUS** | 10 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h30
13 rue de la Mairie, **Lagrange** | 05 63 77 59 13 | creche.lagrange@gailiac-graulhet.fr

CRÈCHE **LES P'TITS LIS'LOUPS** | 35 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h45
1 rue Pierre Salvét, **Lisle-sur-Tarn** | 05 63 40 42 29 | christine.bezes@gailiac-graulhet.fr

MICRO-CRÈCHE **ENFANT PHARE** | 10 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h30
34 Grand Rue, **Montgaillard** | 05 63 81 54 82 | creche.montgaillard@gailiac-graulhet.fr

CRÈCHE **ARC EN CIEL** | 30 places | 2 mois à 4 ans | 7h30 > 18h30
Avenue de la Croix Blanche, **Rabastens** | 05 63 40 35 15 | sophie.leboutet@gailiac-graulhet.fr

CRÈCHE **BRIN DE MALICE** | 20 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 19h
10 rue Françoise Dolto, **Brens** | 05 31 51 06 68 | directionbdm@acepp81.fr

HALTE-GARDERIE **LES FOUZICS** | 12 places [2,5 journées] | 3 mois à 6 ans |
Lundi matin, jeudi, vendredi
Route de Gaillac, **Cahuzac-sur-Vère** | 05 63 40 51 46 | lesfouzics@free.fr

CRÈCHE **LE CHAT BOTTÉ** | 20 places | 2 mois à 4 ans | 7h30 > 18h30
1 rue des écoles, **Couffouleux** | 05 63 40 34 19 | amac.couffouleux@orange.fr

LIEU PASSERELLE **LES COQUINS D'ABORD** | 20 places | 20 mois à 4 ans | 7h30 > 18h30
1 rue des écoles, **Couffouleux** | 05 63 40 34 19 | amac.couffouleux@orange.fr

CRÈCHE **LOU PITCHOUN** | 42 places | 2 mois à 4 ans | 7h30 > 19h
Boulevard Foucaud, **Gaillac** | 05 63 57 27 21 | association.lou.pitchoun@orange.fr

CRÈCHE **LES MOUSSAILLONS** | 22 places | 2 mois à 4 ans | 7h30 > 18h30
12 bis avenue de Provence, **Graulhet** | 05 63 34 25 95 | crechedesmoussailons@gmail.com

MICRO-CRÈCHE **FA SI LA GRANDIR** | 10 places | 3 mois à 6 ans | 7h > 19h
170 route de St Sulpice, **Grazac** | 05 63 40 53 13 | asso.fasilagrandir@gmail.com

CRÈCHE **AU PETIT PRÉ** | 20 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 18h45
9 route de Lisle-sur-tarn - Pas de Peyrole, **Peyrole** | 05 63 33 07 46 | aupetitpre@orange.fr

CRÈCHE **LES RIFILOUS** | 20 places | 2 mois^{1/2} à 4 ans | 7h30 > 19h
70 impasse des écoles, **Rivières** | 05 31 51 07 37 | directionrfl@acepp81.fr



CARTE DES STRUCTURES



Micro-crèche



Crèche



Lieu passerelle



Halte garderie

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC-GRAULHET



05 63 83 61 61
Técou BP 80133 | 81604 Gaillac

www.gaillac-graulhet.fr



SERVICE RPE

05.81.99.68.15 | rpe@gaillac-graulhet.fr

PORTAIL FAMILLES

<https://gaillac-graulhet.portail-familles.app>



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides